



Justice : qu'est-ce que la collégialité ?

Question / réponse publié le **04/08/2024**, vu **44 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Justice : qu'est-ce que la collégialité ?

Le principe de collégialité désigne le fait qu'une affaire soit jugée par plusieurs juges, siégeant et délibérant ensemble.

La collégialité n'est pas considéré comme un droit du justiciable. Le recours au juge unique est de plus en plus important.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38033-justice-quest-ce-que-la-collegialite>